

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédits budgétaires de 62'000 fr. et d'un crédit d'investissement de 100'000 fr. destinés à financer des travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le Conseil communal propose une augmentation budgétaire pour cette année en raison d'un nombre de divers et imprévus conséquents dans les réseaux souterrains d'évacuation des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC). Le budget alloué pour 2025 dans les comptes ci-dessous ne sera pas suffisant au vu des assainissements nécessaires en lien avec des projets de constructions, des non-conformités ou l'état vétustes de nos installations.

Budget 2025	Traitement des eaux usées : 72010 / Entretien courant 31430.20	38'000 fr.
	Traitement des eaux claires : 72030 / Entretien courant 31430.20	9'000 fr.

2. Objet de la demande

L'augmentation budgétaire concerne divers secteurs de la Commune et comprend divers travaux :

- Les relevés, contrôles télévisés et la mise à jour du cadastre du réseau ;
- Les opérations de curages, nettoyages et assainissements d'urgence ;
- La recherche et la réparation de la source de pollution dans le secteur Banens ;
- Des travaux d'assainissement du collecteur en conflit avec le projet de construction sur le bien-fonds n°6459 (Quartier Villas Sachet – Promo-P). Lors de la construction des villas, le collecteur communal unitaire est entré en conflit avec le projet privé. Après plusieurs échanges avec le propriétaire, il a été convenu de tirer parti de la synergie des travaux privés pour adapter et assainir le réseau communal. Les relevés et inspections par caméra ont révélé plusieurs éléments problématiques : un tracé imprécis du collecteur, une fuite susceptible de causer une pollution sur le terrain privé, ainsi que le vieillissement du collecteur en ciment et des chambres de visite. Ces constats démontrent des risques de pollution, nécessitant une intervention à court terme pour la mise en conformité, ainsi que des interventions à moyen terme en raison de la détérioration du réseau vieillissant, affaibli par le manque d'enrobage constaté et les mouvements de terrain causés par les travaux à proximité. Afin d'éviter des interventions futures plus difficiles et onéreuses, l'assainissement immédiat du collecteur (DN 400) et le renouvellement des chambres de visite situées sur le terrain privé, sur environ 65 m, se sont avérés être la solution la plus pertinente. Actuellement, ces travaux de remplacement peuvent être exécutés sans encombre majeur. Cependant, une fois les immeubles construits, l'accès sera fortement limité et les coûts d'assainissement nettement plus élevés. Cette intervention a été coordonnée et réalisée en accord avec le propriétaire privé et permettra d'établir une servitude officielle pour notre collecteur, qui était jusqu'alors inexistante. En tenant compte de ces éléments, il est essentiel d'obtenir un crédit complémentaire afin de couvrir ces travaux imprévus, mais stratégiques, garantissant ainsi la pérennité et la fiabilité de notre réseau d'assainissement.

3. Coûts

Vous trouverez ci-dessous un état de situation avec une prévision :

3.1. Traitement des eaux usées 72010 / Entretien courant 31430.20

Budget 2025 = 38'000 fr.

18'000 fr.	Prévu au budget 2025 pour vidanges des grilles de routes et curage fosses bovistop (TP)	188'000 fr.
3'000 fr.	Chemin du Joran 12 (Nettoyage des conduites EU et relevés caméra + rapport) en lien avec un projet de construction	
15'500 fr.	Recherche pollution cours d'eau du Banens (Repérage par caméra des conduites EU-EC) + Travaux de correction du déversement des EU dans les EC	
22'000 fr.	Chemin des Jordils 4 (Nettoyage chambre et contrôle télévisé + assainissement collecteur EU affaissé)	
18'000 fr.	Chemin de Chanelaz 15 - Relevé et assainissement EU-EC en lien avec le projet de construction - Travaux sur chemin du Canal	
100'000 fr.	Sachet - BF 6459 - Honoraires et travaux d'assainissement collecteur unitaire sans servitude en lien avec le projet de construction	
11'500 fr.	Réserve entretien courant/urgences jusqu'à la fin d'année	

Il est proposé une augmentation du budget d'exploitation de 50'000 fr. et un crédit d'investissement de 100'000 fr. pour l'assainissement du collecteur à Sachet.

3.2. Traitement des eaux claires 72030 / Entretien courant 31430.20

Budget 2025 = 9'000 fr.

3'000 fr.	Prévu au budget 2025 pour l'entretien annuel par DACSA	20'900 fr.
12'900 fr.	Route de Boudry - Problème évacuation des eaux de ruissellement (Curage, contrôle télévisé + rapport, enlèvement des dépôts durs dans les conduites)	
5'000 fr.	Réserve entretien courant/urgences jusqu'à la fin de l'année	

Il est proposé une augmentation du budget d'exploitation de 12'000 fr.

4. Conclusion

Cette augmentation de budget permettra à la Commune de répondre aux imprévues liés à nos réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires. Au vu de ce qui précède, nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter les demandes de crédits budgétaires et d'investissement qui vous est proposées en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 13 mai 2025

Au nom du Conseil communal
 Le président Le chef du dicastère
 Olivier Félix Christian Hänseler

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal des crédits budgétaires de 62'000 fr. et un crédit d'investissement de 100'000 fr. destinés à financer des travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux claires

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 13 mai 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, du 22 mai 2018 ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

- Article premier : Un crédit d'investissement de 100'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement d'un collecteur d'eaux usées à Sachet.
- Article 2 : La dépense mentionnée à l'article premier sera comptabilisée aux comptes des investissements n°50320.25 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées » et amortie au taux de 2 %
- Article 3 : Un crédit budgétaire de 62'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.
- Article 4 La dépense mentionnée à l'article 3 sera comptabilisée sur l'exercice 2025 aux comptes d'exploitation :
a) n°31430.20 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées », pour 50'000 fr.
b) n°31430.20 du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », pour 12'000 fr.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 17 juin 2025

Au nom du Conseil général	
Le président	Le secrétaire
Jürg Hosner	José Arias